



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 89290

Texte de la question

Constatant que les logotypes, labels et mentions indiqués sur les biens de consommation ou sur leurs emballages prêtent souvent à confusion, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales s'il ne lui apparaît pas opportun d'actualiser la législation afin que les consommateurs ne puissent être abusés alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à vouloir choisir leurs produits sur des critères qui respectent l'homme et l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89290

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2975